

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 20 NOVEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 14 NOVEMBRE 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : - M. Bertrand GAUFRYAU - Mmes Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Marianne BERQUE-MANSAS

POUVOIRS :

M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE

Le 2 octobre dernier, l'agent de police municipal Paul LAGREOU, à l'occasion de ses fonctions, a été victime de violences volontaires sur personne dépositaire de l'autorité publique.

Ayant déposé plainte auprès du commissariat de Dax contre l'auteur des faits, il a été informé que cette affaire serait évoquée à l'audience du Tribunal de Grande Instance de Dax le 8 janvier 2015.

A cet effet, il sollicite le bénéfice de la protection fonctionnelle telle que prévue par l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et dans ce cadre, la présence d'un avocat pour l'y assister.

Les dépenses seront inscrites au budget 2015 du Service Juridique, rubrique 6226 'HONORAIRES', l'intervention de l'avocat étant prévue en début d'année prochaine.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DONNE un avis favorable à la demande de protection fonctionnelle de l'agent de police municipale Paul LAGREOU,

AUTORISE Monsieur le Maire à désigner un avocat pour assurer la défense de l'agent en question,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20141120-1-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 24 Novembre 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».